

Reims, le 26 août 2025

Pascal Jaisson
Régis Quéruel
IA-IPR de Mathématiques

À
Mesdames et Messieurs les
professeurs de Mathématiques
S/c de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2025
Réf : SPAE/01/08/2025-2026/IZ/RQ/PJ

Madame, Monsieur,

Nous tenons en premier lieu à souhaiter la bienvenue aux nouveaux professeurs de Mathématiques, stagiaires, titulaires, détachés ou contractuels, nommés dans l'académie de Reims.

Nous remercions les enseignants exerçant dans notre académie sur l'année scolaire écoulée pour leur engagement auprès de leurs élèves, l'accompagnement des professeurs stagiaires, contractuels et étudiants et leur participation aux examens (conception et passation) et aux actes de promotion des Mathématiques.

**Harcèlement
scolaire**

La lutte contre le harcèlement à l'école est une priorité nationale. Ainsi, votre établissement a rédigé un protocole sur les moyens mis à disposition pour prévenir, détecter et traiter les situations de harcèlement. Une équipe ressource de cinq personnes a été mandatée. Depuis le Bulletin Officiel du 9 février 2024, un coordinateur sur la lutte contre le harcèlement a été nommé dans votre établissement. Nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur l'importance de pouvoir vous appuyer sur tous les moyens mis à disposition dans votre établissement pour contribuer à faire baisser les situations de mal-être de certains élèves. La qualité du climat scolaire est un déterminant essentiel pour permettre la réussite de chaque élève et votre rôle d'enseignant y est de ce point de vue primordial.

**Appui
pédagogique**

Depuis la rentrée scolaire dernière, l'académie de Reims a mis en place une cellule académique d'appui pédagogique. L'enjeu de cette cellule est de prévenir les contestations d'enseignement. Les enseignants qui le souhaitent peuvent la contacter en toute confidentialité afin de bénéficier de conseils et/ou d'un accompagnement par leurs pairs sur des points des programmes qu'il est parfois sensible d'aborder en classe. La cellule d'appui pédagogique est présentée sur le site intranet de l'académie ; elle est joignable par téléphone au 06.17.20.88.91 et par courriel à l'adresse appui.pedagogique@ac-reims.fr.

**Usage raisonné
du numérique**

Le numérique occupe une place importante dans le quotidien de l'élève. Les outils numériques constituent des supports pédagogiques pouvant contribuer aux apprentissages et à l'acquisition de connaissances et compétences. Néanmoins un usage raisonné du numérique s'avère nécessaire. Ainsi, des usages prolongés et/ou inappropriés peuvent s'avérer néfastes à la santé, à la concentration, au développement de l'esprit critique et/ou encore à la socialisation de l'élève. À compter de cette rentrée, trois mesures sont mises en place (former à l'usage raisonné des outils numériques, suspendre la mise à jour dans les ENT et les logiciels de vie scolaire le soir et en fin de semaine, déployer le dispositif « portable en pause »). Ces mesures sont détaillées dans la [circulaire MENE2519904C du 10 juillet 2025](#).

**Inspection
Accompagnement**

Monsieur Karim ZAYANA, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR), a en responsabilité notre académie pour les Mathématiques. Monsieur Rémi ALLART, Madame Sonia ANTUNES, Monsieur Éric CHAPIGNAC, Madame Isabelle DETANTE, Monsieur Guillaume HERSZKOWICZ, Madame Vanessa KERNN-DUVAL, Monsieur Vincent LUDINART, Monsieur Arnaud ROMMENS et Monsieur Karl SKORNIK nous accompagnent dans nos missions.

Monsieur Nicolas RIO et Monsieur Pierre GIRARDOT assument respectivement les missions d'interlocuteur académique pour le numérique éducatif (IAN) et d'animateur numérique (AN) pour les Mathématiques.

Le rôle principal de l'inspection pédagogique régionale de Mathématiques est l'accompagnement de chaque professeur tout au long de sa carrière :

○ **Rendez-vous de carrière**

Le P.P.C.R. (parcours professionnel, carrière et rémunération) est composé de l'accompagnement et de trois rendez-vous de carrière.

Le rendez-vous de carrière – dont la programmation vous est communiquée via une application dédiée – consiste en une observation de classe et deux entretiens. Nous vous invitons à vous emparer du [document de référence](#) pour préparer ce rendez-vous. Le référentiel de compétences du professeur, sur lequel prend appui le rendez-vous de carrière, est accessible sur le [bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2013](#).

○ **Visites d'accompagnement**

En dehors des rendez-vous de carrière, des visites d'accompagnement sont proposées. Dans un esprit de conseil, ces visites régulières permettent de réaliser un point sur votre pratique professionnelle et sur vos perspectives. Au-delà de cette programmation par l'inspection, il vous est possible de nous solliciter individuellement pour une visite d'accompagnement, notamment en amont du premier rendez-vous de carrière ou dans l'optique d'une évolution de carrière.

○ **Accompagnement des équipes**

À notre initiative, sur demande de votre chef d'établissement ou par l'expression de vos souhaits, des réunions d'équipe peuvent être menées. Elles visent à vous accompagner pour apporter des réponses aux fragilités scolaires de vos élèves en prenant appui sur le travail collaboratif au sein de l'équipe. Elles peuvent avoir lieu en interdégré. Dans la continuité de ce qui a été mis en place sur les trois années scolaires écoulées, l'accompagnement des équipes sera mené dans la durée sur la base d'indicateurs et d'échanges, et autour d'un projet élaboré en concertation.

Communication ○

Au-delà de cette lettre de rentrée, des informations vous parviendront tout au long de l'année scolaire sous différentes formes dont les courriers électroniques à votre adresse professionnelle académique et/ou par voie hiérarchique. Il est essentiel que votre messagerie professionnelle soit la seule utilisée pour toute communication et consultée régulièrement.

Par ailleurs, un **site académique dédié aux mathématiques** a été créé depuis plusieurs mois : <https://mathematiquesreims.fr/>. Ce site recense les textes officiels et propose des ressources nationales et académiques. Il a vocation à s'étoffer régulièrement notamment de vos ressources. N'hésitez pas à nous communiquer vos productions. Vous serez régulièrement informés des publications sur ce site.

**Evaluations
Examens** ○

○ **Évaluations nationales et tests de positionnement**

Sur le mois de septembre 2025 se dérouleront les évaluations nationales sur les niveaux de sixième, cinquième et quatrième pour le collège ainsi que les tests de positionnement de seconde. Il est essentiel de s'emparer des résultats à ces évaluations tout au long de l'année scolaire dans le cadre des groupes de besoins, de l'activité de classe et des dispositifs d'accompagnement. Une restitution par établissement des résultats objectivés vous sera transmise au terme des passations. Nous invitons l'ensemble des équipes à mener une réflexion sur leur exploitation.

Différentes ressources (items libérés, ressources d'accompagnement) sont publiées sur le portail Eduscol (cf. Annexe 2).

○ **Examens**

Les textes réglementaires des examens et les modalités de passation des épreuves sont rappelés dans l'annexe 3 et sont accessibles sur le site académique dans l'onglet [S'informer](#).

En particulier, à compter de cette rentrée, chaque élève de première générale et technologique composera sur une **épreuve anticipée**. Dans l'onglet [S'informer](#), vous retrouverez les textes officiels relatifs à cette épreuve, la liste des automatismes évaluable et des sujets 0.

Pédagogie ○ Le portail Eduscol s'enrichit tout au long de l'année scolaire de ressources pédagogiques pour répondre à vos besoins.

Par ailleurs, le site académique propose des ressources spécifiques dans l'onglet [Enseigner](#).

○ **Programmes et référentiels**

Les programmes des différents niveaux d'enseignement sont référencés dans l'onglet Enseigner.

Le **nouveau programme de sixième** est applicable à la rentrée 2025. Dans l'onglet [Enseigner](#), vous retrouverez ce programme, une version modifiable du programme de sixième, le diaporama de présentation et un exemple de progression réalisé académiquement (cette progression ne se veut pas modélisante).

○ **Généralités**

Sur tous les niveaux d'enseignement, une attention particulière doit être accordée :

- au triptyque manipuler-verbaliser-abstraire,
- à la preuve et au raisonnement,
- à la trace écrite et à l'oral,
- à la pratique des automatismes.

Vous retrouverez dans l'onglet [Enseigner](#) des documents ressources sur chacune de ces pratiques pédagogiques.

Les devoirs hors de la classe (devoirs maison) trouvent toute leur place dans la formation de l'élève. Il est indispensable d'en proposer fréquemment sous des formes et selon des objectifs variés. Une périodicité de trois semaines est un objectif raisonnable.

○ **Sixième, cinquième**

Afin de répondre aux besoins des élèves, l'enseignement des Mathématiques en classe de sixième et de cinquième est organisé en groupes de besoins. Dans l'onglet [Enseigner](#), vous pourrez retrouver les ressources nationales sur la mise en place des groupes de besoins (progressions, exemples de séquences ...).

○ **Numérique éducatif**

L'usage du numérique, incontournable dans les pratiques, peut être diversement abordé (individuellement par les élèves, par le professeur en classe, mais aussi dans le cadre d'un travail hors la classe). Il doit être envisagé comme l'une des stratégies pédagogiques au service de la résolution de problèmes, de la remédiation et de la différenciation. Nous vous invitons à nous transmettre, pour partage, vos propositions de pratiques du numérique au service des apprentissages.

Le site académique comprend un onglet [Numérique](#) proposant des ressources spécifiques. Par ailleurs, des webinaires vous seront proposés au cours de l'année sur des pratiques du numérique en classe (cf. programme de formation académique).

L'intelligence artificielle prend une place de plus en plus importante dans les pratiques enseignantes.

Nous ne manquerons pas de communiquer régulièrement sur l'utilisation de l'IA au sein de la classe.

**Développement
professionnel** ○

Le développement professionnel revêt différents aspects et objectifs, de la formation initiale à la formation continue, mais aussi l'ouverture vers une évolution de carrière.

○ **Programme académique de formation**

Le programme de formation (PrAF) 2025/2026 est consultable sur le site académique ([EAFC](#)).

Afin de vous faciliter les recherches et abonnements, l'onglet [Se former](#) du site dédié aux mathématiques reprend chaque formation disciplinaire avec un lien facilitant l'accès à l'abonnement. Vous y trouverez également le lien d'accès à l'abonnement de toutes les formations accessibles aux professeurs de mathématiques.

Actualiser ses connaissances, confronter ses pratiques au regard de formateurs et de collègues, échanger et mutualiser avec ses pairs permet d'approfondir ses compétences professionnelles. La formation continue accompagne enseignantes et enseignants tout au long de la carrière et de ses évolutions, au service de la réussite des élèves.

Notre académie en partenariat avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne propose chaque année une préparation de qualité à l'agrégation interne ([agrégation interne](#)). Nous invitons tous les professeurs certifiés à s'emparer de cette préparation.

○ **Maison pour la Science**

La [Maison pour la Science](#) en Champagne-Ardenne propose des actions de formation, de développement professionnel, mais aussi un accompagnement dans les projets scientifiques et techniques.

○ **Certification**

Les enseignants qui souhaitent s'engager dans une certification trouveront des informations dans l'onglet [Se former](#) (certification complémentaire DNL, certification complémentaire LSF, CAFFA ...).

**Promotion des
Mathématiques** ○

Des informations précises sur chaque aspect de la promotion des Mathématiques vous parviendront ultérieurement. Nous vous invitons à nous faire remonter toute action de promotion des Mathématiques menée au sein de votre établissement.

○ **Plan filles et Maths**

Un plan visant à apporter une réponse à la sous-représentativité des filles dans les filières scientifiques du supérieur se déploie à compter de la rentrée prochaine. Vous pourrez trouver des informations relatives à ce plan dans l'onglet [S'informer](#). Il s'agit d'une problématique dont nous devons tous nous emparer. En particulier, afin de vous accompagner, un plan pluriannuel de formation des professeurs de Mathématiques sera mis en œuvre à compter de cette rentrée.

○ **Semaine des Mathématiques**

La semaine des Mathématiques se tiendra au mois de mars 2026. Elle aura pour thématique « Égalités ». Nous ne manquerons pas de revenir vers vous prochainement afin de vous fournir des informations complémentaires sur cette semaine de promotion et valorisation.

○ **Olympiades de Mathématiques**

Les olympiades nationales de première et académiques de quatrième sont reconduites au sein de notre académie et se dérouleront au mois de mars 2026. Des informations organisationnelles vous seront communiquées ultérieurement.

Vous pourrez retrouver les sujets de l'année écoulée dans l'onglet [Culture maths](#).

○ **Préparation au concours général**

Depuis deux ans, l'académie propose une préparation au concours général à destination des élèves de terminale générale suivant l'enseignement de spécialité Mathématiques. Cette action leur permet d'approfondir leurs connaissances. Des informations vous parviendront ultérieurement sur les modalités d'inscription et de participation.

○ **Rallye mathématique Champagne-Ardenne N**

Ce rallye constitue chaque année une action phare de promotion des mathématiques. Piloté par l'IREM, il s'adresse à l'ensemble des élèves de collège et de classe de seconde. Nous tenons à féliciter les organisateurs pour la qualité de cette action. Un descriptif et un lien de connexion sont accessibles dans l'onglet [Culture maths](#).

○ **Autres jeux et concours**

La [course aux nombres](#), le [kangourou des Mathématiques](#), le [castor informatique](#), le [concours général](#), le [concours Alkindi](#), et bien d'autres concours sont proposés au niveau national. Nombre d'entre eux sont référencés dans l'onglet [Culture maths](#).

○ **Clubs Mathématiques**

Le périscolaire offre un espace de liberté, d'innovation et de découverte aux élèves et aux enseignants permettant d'avoir une approche des concepts complémentaire de celle développée en classe, avec du temps pour construire les choses autrement. Le club peut ainsi être source d'un plaisir restauré et partagé des élèves et des enseignants autour de nouvelles modalités pédagogiques. Le club de Mathématiques peut à ce titre jouer un rôle important pour la réconciliation des élèves avec les Mathématiques. Nous vous rappelons notre volonté et notre disponibilité pour vous accompagner dans leur mise en œuvre et dans leur valorisation.

P. Jaisson

R. Quérue

IA-IPR de Mathématiques

Annexe 0 : Contacts et sites de référence

Contacts

Inspection : pascal.jaisson@ac-reims.fr , regis.queruel@ac-reims.fr

Secrétariat des inspecteurs : ce.inspecteurs@ac-reims.fr

Sites de référence

- Site de l'Éducation nationale : <https://www.education.gouv.fr/>
- Bulletin officiel : <https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-89558>
- Eduscol : <https://eduscol.education.fr/>
- Page Mathématiques Eduscol : <https://eduscol.education.fr/mathis/>
- CultureMath : <https://culturemath.ens.fr/>
- Site de l'académie de Reims : <http://www.ac-reims.fr/>
- IREM : <http://www.univ-irem.fr/>
- IREM DE REIMS : <https://www.univ-reims.fr/irem/>
- APMEP : <https://www.apmep.fr/>

Annexe 1 : Programmes et référentiels

Cycle 4 (programme, repères annuels de progression, attendus de fin d'année, ressources)

<https://eduscol.education.fr/280/mathematiques-cycle-4>

Lycée (seconde générale, seconde STHR, Mathématiques intégrées à l'enseignement scientifique, spécialité Mathématiques, options de terminale)

<https://eduscol.education.fr/1723/programmes-et-ressources-en-mathematiques-voie-gt>

Lycée (spécialité physique-chimie-Mathématiques en séries STL et STI2D)

<https://eduscol.education.fr/1652/programmes-et-ressources-en-serie-stl>

<https://eduscol.education.fr/1736/programmes-et-ressources-en-serie-sti2d>

Section de technicien supérieur (référentiel des spécialités)

<https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

Annexe 2 : Évaluations nationales et tests de positionnement

L'ensemble des documents d'accompagnement et items libérés sont accessibles à partir de fin août sur le site dédié :

<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-nationales-et-tests-de-positionnement>

Annexe 3 : Examens

Calculatrices

La [circulaire n°2015-178 du 1^{er} octobre 2015](#) relative à l'utilisation des calculatrices s'applique à tous les examens et concours.

Diplôme national du brevet

À compter de cette rentrée scolaire, le DNB évolue. Son obtention résulte désormais des moyennes annuelles de troisième dans l'ensemble des disciplines et des résultats obtenus aux épreuves terminales. Vous pourrez retrouver l'ensemble des informations relatives à l'attribution du DNB dans la [page dédiée](#).

Évaluation au baccalauréat

Les modalités d'évaluation des candidats des baccalauréats général et technologique ont changé à compter de la session 2022. La note de service du 28/07/2021 parue au [BO n°30 du 29 juillet 2021](#) détaille la mise en œuvre de ces modalités : prise en compte du contrôle continu, épreuves de spécialités, prise en compte des enseignements

optionnels, coefficients. Chaque établissement a élaboré un projet d'évaluation mis en œuvre sur l'année scolaire 2021/2022. Ce projet définit les modalités d'évaluation du contrôle continu. Le guide de l'évaluation constitue un support essentiel et fournit des pistes sur la variété de ces modalités d'évaluation.

Épreuves écrites du baccalauréat

Le [bulletin officiel n°36 du 28 septembre 2023](#) précise les contenus des épreuves écrites terminales des enseignements de spécialités en voie générale et en voie technologique : celles-ci portent à compter de la session 2024 sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve.

Les textes relatifs à l'épreuve anticipée de mathématiques de première sont accessibles sur le site des mathématiques de l'académie de Reims dans l'onglet [S'informer](#).

Épreuves orales de contrôle du baccalauréat

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite rappelé dans le paragraphe ci-dessus. Les modalités de passation sont précisées dans les descriptifs d'épreuve parus au [bulletin officiel n°2 du 13 février 2020](#) pour chaque spécialité.

DNL et SELO

Une note de service parue au [BO du 26 août 2021](#) apporte des précisions sur l'organisation de l'épreuve spécifique de DNL en SELO ou hors-SELO.

Section de Technicien Supérieur

Pour les sections concernées par le contrôle continu en cours de formation (CCF), il est nécessaire de consulter le [document d'accompagnement](#) et la [grille d'évaluation renouvelée](#). Nous vous rappelons que vous devez **obligatoirement** nous transmettre vos propositions de CCF et les grilles associées **au moins 15 jours** avant la passation de l'épreuve par les étudiants. Une rubrique dédiée aux sections de techniciens supérieurs est disponible sur le portail pédagogique du site académique. Vous y trouverez un espace comprenant les liens vers [les référentiels officiels et les évolutions récentes](#), ainsi que des [propositions de ressources](#). Pour l'envoi des CCF, les messages devront être adressés à karl.skornik@ac-reims.fr et Sonia.Terrier@ac-reims.fr.